2018

RÈGLES DE SURVIE

Réunion d'information en santé et sécurité Aptitude au travail





GRANDES LIGNES

- 10 règles de survie
- Description de la règle d'aptitude au travail
- Directives supplémentaires
- Rôles et responsabilités
- Exemples d'infractions
- Règles de survie connexes
- Résumé





LES 10 RÈGLES DE SURVIE D'ENERGY SAFETY CANADA



ESPACE CLOS



TRAVAIL EN HAUTEUR



AUTORISATION DE TRAVAIL



ISOLATION DES SOURCES D'ÉNERGIE



LIGNE DE TIR



CONTOURNEM ENT DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ



CONDUITE



TRAVAIL À CHAUD



LEVAGE MÉCANIQUE SÉCURITAIRE



APTITUDE AU TRAVAIL



RÈGLE D'APTITUDE AU TRAVAIL

- Être dans un état permettant de travailler de façon sécuritaire
 - Je serai physiquement et mentalement apte à accomplir les tâches qui me seront assignées
 - Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogues
 - J'informerai immédiatement un superviseur si je ne suis pas apte à travailler, ou si un collègue ne semble pas apte à travailler





DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES

- Les travailleurs ou les superviseurs qui sont dans un état physique et mental leur permettant d'accomplir les tâches assignées sont :
 - Physiquement capables d'accomplir leurs tâches (analyse des exigences physiques)
 - Reposés (et non fatigués)
 - Mentalement alertes (concentrés sur la tâche)
 - Capables de communiquer efficacement avec leur superviseur et leurs collègues
 - Et non sous l'influence de l'alcool ou de drogues



EN TANT QUE SUPERVISEUR:

- Je m'assure que je sais comment reconnaître les signes d'un travailleur qui est inapte au travail
- Je m'assure de faire enquête et de prendre des mesures concrètes si je soupçonne qu'un travailleur est inapte au travail
- Je m'assure que les travailleurs sont physiquement capables d'accomplir les tâches qui leur sont assignées et ont les compétences nécessaires en communication
- Je m'assure que les travailleurs sous ma supervision ne sont pas soumis à du harcèlement ou de la violence, car cela peut se répercuter sur leur aptitude au travail
- Je m'assure que les incidents de harcèlement ou de violence font l'objet d'une enquête et que des mesures correctives sont prises



EN TANT QUE TRAVAILLEUR

- J'informe mon employeur de toute condition médicale pouvant influencer ma capacité à effectuer le travail de façon sécuritaire
- J'informe mon employeur si j'utilise des médicaments en vente libre qui peuvent influencer ma capacité à effectuer le travail de façon sécuritaire
- Je ne suis pas sous l'influence de drogues légales ou illégales, d'alcool, ou de substances qui ont une incidence sur ma capacité à accomplir les tâches qui me sont assignées
- Je ne commets pas de harcèlement ou de violence, et j'avise mon superviseur si j'observe ces comportements inacceptables
- Je m'assure d'identifier et de communiquer toutes limitations physiques ou mentales éventuelles à mon superviseur pour qu'elles soient gérées de manière efficace
- J'avise immédiatement mon superviseur si je ne suis pas apte à travailler ou si un collègue ne semble pas apte à travailler

EXEMPLES D'INFRACTIONS

- Un travailleur ou un superviseur participe à du harcèlement sur les lieux de travail ou le tolère en toute connaissance de cause
- Un travailleur ou un superviseur échoue à un test de dépistage d'alcool ou de drogues
- Des drogues illégales sont utilisées à l'installation
- Un travailleur ou un superviseur prend des médicaments sur ordonnance ou en vente libre qui sont susceptibles de nuire à son rendement et n'en a pas informé son employeur
- Après avoir constaté qu'un travailleur est inapte, on omet de le signaler



RÈGLES DE SURVIE CONNEXES



ESPACE CLOS



TRAVAIL EN HAUTEUR



AUTORISATION DE TRAVAIL



ISOLATION DES SOURCES D'ÉNERGIE



LIGNE DE TIR



CONTOURNEM ENT DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ



CONDUITE



TRAVAIL À CHAUD



LEVAGE MÉCANIQUE SÉCURITAIRE



RÉSUMÉ

- Connaissez votre rôle et vos responsabilités concernant la règle d'aptitude au travail
- Informez immédiatement votre supérieur si vous ne savez pas comment respecter cette règle dans votre environnement de travail
- Si vous voyez une infraction possible à la règle d'aptitude au travail, intervenez — cela pourrait être la dernière chance d'éviter un décès
- Une application uniforme des règles de survie se traduit par des vies sauvées
- Ces règles sont essentielles pour réaliser la vision commune de l'industrie : zéro blessure, zéro incident



DES QUESTIONS?

